

De plus en plus d'étudiants handicapés sont admis dans les écoles d'ingénieurs. Il faut dire que les établissements se donnent les moyens de les accueillir dans de bonnes conditions.

CONCILIER ÉTUDES ET HANDICAP

Informatique, télécoms, énergie... autant de secteurs qui offrent des débouchés intéressants et ouverts à tous. « Il n'y a pas de carrières interdites à de jeunes ingénieurs en situation de handicap, même si c'est difficile d'aller sur un chantier quand on est en fauteuil. Il y a toujours un contre-exemple ou un cas d'espèce », précise Hervé Laborne, responsable du groupe handicap à la Conférence des grandes écoles (CGE). Malgré tout, les étudiants handicapés hésitent encore à pousser les portes des écoles d'ingénieurs. En cause, la crainte de s'engager dans une formation longue ou encore les réticences à faire connaître son handicap. Pourtant, de nombreux aménagements sont possibles. Les écoles s'impliquent pour rendre les locaux et la formation accessibles, avec l'objectif final de permettre à ces étudiants de trouver un emploi conforme à leur projet.

OSER ÊTRE CANDIDAT

Écoles en 3 ou 5 ans, c'est dès l'inscription aux concours d'entrée qu'il faut demander les aménagements nécessaires. Une centaine d'écoles, membres de la CGE, ont désigné un référent handicap pour informer les candidats. Ils sont répertoriés sur le site www.cge.asso.fr.

Coup de pouce. Tiers temps supplémentaire, ordinateur ou matériel adapté, voire dispense d'une épreuve sont quelques-unes des compensations possibles lors des concours, sur avis médical - du médecin scolaire qui transmet ses conclusions au médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). **Stratégie.** Choisir une école post-bac peut être plus confortable en termes d'adaptation, de rythme et d'aménagement des études. Mais près de 500 jeunes font le choix de la prépa. Dans tous les cas, l'étudiant peut assister aux portes ouvertes, visiter l'établissement, rencontrer des étudiants ou des diplômés handicapés.

SE FAIRE AIDER

Pendant toute la scolarité, l'équipe pédagogique peut mettre en place des adaptations : cours supplémentaires ou en version numérique, ordinateur avec interfaces adaptées, secrétaire, tutorat, tiers temps supplémentaire aux examens, aménagement des horaires et des salles, dispense d'assiduité... À l'étudiant d'exprimer ses besoins lors de l'inscription définitive et de proposer aussi des solutions.

Coup de pouce. Les aménagements de la scolarité sont du ressort de l'école. Le référent handicap assure une mission d'accompagnement des étudiants, mais aussi de sensibilisation au handicap des personnels. Les aides à la vie quotidienne (allocations, logement...) relèvent, en revanche, de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Enfin, certaines entreprises se mobilisent et offrent des stages et du tutorat aux étudiants handicapés. C'est le cas des membres des associations Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés (Arpejeh) ou Tremplin.

En savoir plus sur www.arpejeh.com et www.tremplin-handicap.fr.

Stratégie. Contacter le directeur de l'école visée dès l'inscription, voire en amont, est le meilleur moyen d'anticiper les besoins éventuels en aménagements spécifiques (installation de rampes, recours à des traducteurs LSF...). ■

Avis d'expert



Informier l'école en amont

« Il ne faut pas hésiter à solliciter à l'avance et en toute transparence la prépa, puis l'école, pour qu'elles mettent en place les moyens nécessaires. Lorsqu'on découvre le handicap à la dernière minute, il est plus difficile de s'organiser. À présent, plus aucune école ne refuse un étudiant handicapé. Toutes savent ce qu'il faut faire pour rendre accessible la formation, que cela passe par les locaux, les enseignements ou l'information des équipes et des autres étudiants. À condition de le savoir suffisamment tôt. Pour exemple, un élève de l'Esme Sudria était très malvoyant. Il nous a demandé à être placé au premier rang de la classe et à avoir accès à une prise pour son ordinateur. Aujourd'hui, il est major de sa promotion. »

Hervé Laborne, responsable du groupe handicap à la Conférence des grandes écoles (CGE)